



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du 10 février 2026

L'an deux mille vingt six, le dix février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du 4 février deux mille vingt six, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents :** MM LEJEUNE, FILLOUX, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, VALADOUR, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.

formant la majorité des membres en exercice.

#### **Procurations :**

Madame Fabienne LUGUET a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD

Madame Nathalie DONY a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Isabelle LEROY

Monsieur Philippe VIARD est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés :	24 + 5	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

#### **Objet : Recours à des vacataires pendant la classe découverte des enfants de CM1/CM2**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'avoir recours à 2 vacataires pour encadrer la vie quotidienne des élèves de CM1/CM2 de la ville de La Souterraine pendant leur classe de mer au centre FOL de Meschers sur Gironde du 30 mars au 3 avril 2026.

Ces agents seront recrutés pour cette mission précise qui correspond à un besoin occasionnel de la collectivité.

Ils sont autorisés par leur employeur public à avoir un cumul d'activités dans le cadre de cette mission.

Ils interviendront sur 4 pauses méridiennes et 4 soirées.

.../...

Il est proposé à l'assemblée :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des vacataires du 30 mars au 3 avril 2026 et à signer les contrats,
- de fixer la rémunération sur la base d'un forfait brut de 150 € par agent.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la collectivité.

**Sens du vote :**

**Adoption**

**Rejet**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le onze février deux mille vingt six

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20260210-2026-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2026

Publication : 12/02/2026



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 12 février 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.